



devenez mécène *et plus encore*

+

PATRIMOINE
CULTURE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

+

+

+

+

Bidart
B I D A R T E

édito

+ devenir mécène et plus encore

+ le mécénat est simple à mettre en œuvre et offre des avantages

+ des PME aux grandes entreprises, le mécénat s'ouvre à vous

+ et plus encore

édito⁺ *editoriala*

Penser la ville durable, soutenir le lien social, préserver notre patrimoine sous toutes ses dimensions sont les défis principaux d'une commune comme la nôtre. Dans le monde d'aujourd'hui, ils doivent être relevés en intégrant les réorganisations territoriales, le développement de l'économie collaborative et la construction partagée.

Pour vous, entreprise, comme pour nous collectivité territoriale, les questions de responsabilité sociale ou environnementale de votre activité, n'ont jamais été autant d'actualité et se présentent désormais comme une nécessité à notre développement commun.

Voilà pourquoi, j'ai souhaité formaliser le développement d'une politique de mécénat.

Son objectif est de permettre aux acteurs économiques de notre territoire de s'associer à la mise en œuvre des projets d'intérêt général ayant pour vocation de créer des liens et des passerelles entre les différentes populations de Bidart. Le patrimoine culturel qu'il soit matériel ou immatériel est au cœur des réflexions de ces dernières années. L'entretien de ce patrimoine et le développement culturel et

sportif, mais aussi naturel et paysager, permet de lier les usagers d'un territoire. Les projets de la ville durable, aux frontières des champs économiques, sociaux et environnementaux tracent également l'avenir de notre territoire.

Ces projets d'intérêt général ne manquent pas à Bidart. En unissant nos forces, nous pouvons ambitionner de les réaliser de belle façon.

Cet engagement mutuel que je vous propose est au service des Bidartars bien sûr, mais aussi plus largement au service de tous ceux qui aiment Bidart, pour son cadre de vie, son histoire et son art de vivre ensemble.

Vous pourrez découvrir nos projets dans ce dossier. Vous aussi devenez mécènes... et plus encore !



EMMANUEL ALZURI
MAIRE DE BIDART
BIDARTEKO AUZAPEZA



+ Devenir mécène et plus encore

La Ville de Bidart initie sa démarche de mécénat auprès des entreprises pour soutenir ses projets dans 3 domaines : le patrimoine, la culture et le développement durable. Leur vocation commune : créer des liens et des passerelles entre les Bidartars, mais aussi avec les visiteurs de la commune.

- Le patrimoine bâti, cultuel, sportif ou encore naturel et paysager nous tient à cœur car il forge l'âme de Bidart depuis toujours. Nous souhaitons le préserver et le pérenniser.
- Le spectacle vivant, la création artistique, le développement des équipements culturels sont essentiels au bien vivre ensemble. Il s'agit de le soutenir.
- Notre cadre de vie est une chance. Nous voulons le protéger et aménager Bidart suivant les principes d'une ville durable.

Ces projets sont de plus en plus partagés et co-construits à travers de nouveaux liens et de nouvelles formes de partenariats avec les acteurs économiques désireux de contribuer au dynamisme et au rayonnement des sites emblématiques de leur territoire. C'est ce qu'aujourd'hui la Ville de Bidart leur propose, au travers du mécénat.

Exemples d'opérations de mécénat déjà menées à Bidart



L'ORGUE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION (2014)

La Paroisse, le Crédit Agricole, l'association « Renaissance de l'orgue de Bidart » et plusieurs particuliers ont effectué un don total de 34 000 euros.



LA RÉNOVATION DU GRAND FRONTON MUNICIPAL (2014)

5 entreprises ont effectué un don total de 30 000 euros.



LA TOUR DE GUET KOSKENIA (2021)

La Commune a bénéficié de dons à hauteur de 40 000 €.



Le mécénat est simple à mettre en œuvre et offre des avantages



UN DON

Le mécénat est un don de votre entreprise à un organisme d'intérêt général qui peut prendre la forme d'un don financier, en nature (moyens techniques ou matériels), ou de compétences (mobilisation du savoir-faire de vos salariés).

UN AVANTAGE FISCAL

Le cadre législatif de la loi Aillagon du 1^{er} août 2003 vous permet en tant qu'entreprise, de bénéficier d'une réduction d'impôts sur les sociétés à hauteur de 60% du montant du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. La Ville de Bidart établit une convention de mécénat puis vous fournit un reçu fiscal en quelques semaines, pour vous permettre de défiscaliser votre don. Il est possible de reporter l'excédent de la réduction d'impôt sur les cinq exercices suivants.

DES REMERCIEMENTS

Cette loi vous autorise, en outre, en tant qu'entreprise à bénéficier de «contreparties» de l'ordre de 25% du montant du don, par exemple en communication et relations publiques : votre logo dans nos supports de communication, invitations pour vos clients ou collaborateurs, mise à disposition d'espace...

POUR LES PARTICULIERS

66% du montant du don sont déductibles de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable. L'excédent est reportable sur 5 ans (articles 200, 795 et 885-0 V bis A du Code Général des Impôts (CGI)).

+ Des PME aux grandes entreprises, le mécénat s'ouvre à vous

VOTRE DON	1 000	5 000	10 000	30 000
RÉDUCTION D'IMPÔT DE 60% DU MONTANT DU DON	600	3 000	6 000	18 000
COÛT RÉEL POUR VOTRE ENTREPRISE APRÈS DÉDUCTION FISCALE	400	2 000	4 000	12 000

AUTRE POSSIBILITÉ : LE PARRAINAGE

Si vous optez pour un parrainage, votre dépense est assimilée à une dépense publicitaire qui est déductible du résultat au titre des charges d'exploitation. Vous bénéficiez de contreparties égales au montant de votre don.

+

Et plus encore

En tant que mécène, profitez
de contreparties en fonction
de vos besoins

VALORISEZ VOTRE ENGAGEMENT EN INTERNE COMME EN EXTERNE

- Être visible dans nos supports de communication (brochures, site Internet, réseaux sociaux)
- S'associer à des structures et des projets de qualité et profiter de leur rayonnement pour communiquer à la fois auprès de vos clients, de vos collaborateurs et du grand public
- Être identifié en tant qu'acteur de l'attractivité, du dynamisme territorial
- Développer les valeurs de votre entreprise et son implication dans son environnement social
- Sensibiliser vos collaborateurs autour des projets soutenus
- Faire partie d'un réseau de philanthropes, d'entreprises engagées et d'ambassadeurs du territoire.

VIVEZ DES MOMENTS PRIVILÉGIÉS

- Associer vos clients, collaborateurs à des événements uniques (quota d'entrées, invitations aux vernissages des expositions, répétitions de spectacles, événements spéciaux)
- Participer / Organiser des événements de relations publiques dans nos espaces de réception (vernissages, séminaires, cocktails)
- Renforcer la cohésion de vos équipes en partageant un atelier, une animation
- Imaginer des expériences sur la thématique patrimoine/entreprise telles que des visites commentées

Bidart
B I D A R T E

Pour devenir mécène, le chemin le plus droit est le meilleur

*{ devise de Bidart : Bidartean zuzena onena.
À la croisée des chemins, le droit, le meilleur. }*

CONTACTEZ-NOUS !

VILLE DE BIDART
PLACE SAUVEUR ATCHOARENA
64210 BIDART

LAETITIA FÉLIS / CELLULE MÉCÉNAT
L.FELIS@BIDART.FR
05 59 54 90 67

Bidart
B I D A R T E